

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2021

Convocation : 1^{er} décembre 2021

Affichage : 13 Décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le premier décembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, PLATON Guillaume, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : DESMEULLES Sébastien (Pouvoir donné à Amélie CHEVASSUT), BELLIN Stéphane.

Secrétaire de séance : MOUCHEL Paul-Albert.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 20 octobre 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le processus de mise en place d'un PLU Intercommunal a repris son cours. Un bref historique de la procédure est exposé à l'assemblée, indiquant que celle-ci avait débuté du temps de la Communauté de Communes de Douve et Divette. L'annexion de celle-ci par la Communauté d'Agglomération du Cotentin avait stoppé la procédure avant que celle-ci ne reprenne en 2021 une fois les orientations du SCOT connues.

Le SCOT a réparti les communes de Douve et Divette en trois catégories, en fonction de leur démographie et des services proposés : Martinvast et Tollevast ont été classées « Têtes de réseau », les communes de Couville, Hardinvast, Sideville, Teurthéville-Hague et Virandeville ont été classées « Communes rurales de proximité ». Enfin, Saint-Martin le Gréard et Nouainville ont été désignées « Communes rurales ». Ce classement régit notamment les surfaces constructibles autorisées dans le futur PLUI.

Il est estimé que la procédure de PLU Intercommunal débouchera sur une approbation fin 2023 / début 2024.

EXTENSION GARDERIE : MAITRISE D'ŒUVRE

L'offre de Denis Métivier est retenue avec un taux de 9.5 % du montant des travaux.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECENSEMENT DE LA POPULATION : AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le recensement se déroulera sur la commune au cours des mois de janvier et de février 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de trois postes d'agent recenseur afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 6 janvier au 19 février 2022.

RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DU « CLOS DE L'ÉGLISE »

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à la rétrocession de la voirie interne du lotissement du « Clos de l'Église ».

Ensuite, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'Architecte des Bâtiments de France relatif aux plans du Permis de Construire qui est en cours d'instruction. De nombreuses modifications sont demandées, notamment concernant la toiture : elle doit être composée de deux pans symétriques avec une pente de 40 degrés minimum. Le projet initial, comprenant des toits plats, a dû être revu et les nouvelles propositions sont présentées à l'assemblée. Plusieurs conseillers estiment que le projet s'éloigne de plus en plus de la philosophie initiale, qui se voulait éco-responsable et inscrite dans une démarche de développement durable. Le mode de chauffage, notamment, est contesté : le gaz est une énergie fossile qui ne va pas dans le sens de l'écologie, mais la réalité budgétaire du projet ne permet pas d'autre mode de chauffage, selon les « Cités Cherbourgeoises ». Plusieurs élus reprochent à la SA HLM des « Cités Cherbourgeoises » de ne pas respecter les engagements du départ. Laure PRUNIER précise qu'en revanche, le volet « Insertion » reste d'actualité. Il n'est en revanche pas envisagé de remettre le projet en question.

DEMANDE DE DÉPÔT DE RÉSEAU AUX « TOURTERELLES »

L'assemblée autorise ENEDIS à déposer un réseau électrique au lieu-dit « Les Tourterelles ». Celui-ci est actuellement coupé car il ne sert qu'à alimenter un bâtiment désaffecté qui sera très prochainement démoli.

INSCRIPTION D'UN CHEMIN AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout du chemin des « Cornières » au PDIPR, afin de permettre la création d'un nouveau circuit sur la commune de Hardinvast.

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2022 : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES COMMERCES DE DÉTAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et 1 voix contre (Aurélié MOUGEAT), de donner un avis favorable pour l'ouverture dominicale dans les commerces de détail avec emploi des salariés aux dates suivantes :

- Dimanche 16 janvier 2022 (soldes d'hiver),
- Dimanche 26 juin 2022 (soldes d'été)
- Les dimanches 4,11 et 18 décembre 2022 pour les fêtes de fin d'année.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil municipal autorise le Maire à adhérer au contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

ACTP : DEVIS 2022

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 3134,96 € HT, payable en quatre échéances.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA CLASSE NEIGE

La commune a décidé de participer à la « Classe Neige » organisée par l'école pour les CM1 et CM2, à hauteur de 50 € par élève. 48 élèves sont concernés, soit un montant total de 2400 €.

Un acompte a été versé en septembre, d'un montant de 1000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser le reliquat à la Coopérative Scolaire, soit un montant de 1400 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Micro-crèche : Stéphane BARBÉ informe les conseillers municipaux que la Protection Maternelle et Infantile a indiqué que le projet de micro-crèche ne pourra se faire comme prévu sur la ZA des Chèvres. En effet, le bâtiment ne peut se trouver à moins de 100 mètres d'une ligne électrique à haute tension, ce qui n'est malheureusement pas le cas du terrain concerné. D'autres sites sont à l'étude.
- Vœux du Maire 2022 : La date retenue pour les vœux 2022 est le vendredi 21 janvier, si la situation sanitaire le permet.
- Fermeture de la mairie : La mairie sera fermée le 24 décembre, ainsi qu'entre Noël et le Jour de l'an. Elle sera de nouveau ouverte à partir du 3 janvier 2022.
- Site internet : Le Maire informe l'assemblée que le nouveau site internet est en ligne depuis le 2 décembre 2022.
- Illuminations : Le Maire félicite Chantal TRAVERS et les employés communaux pour la mise en place des illuminations. De nombreux retours positifs sont revenus en mairie.
- Jeux au City : Les jeux achetés au budget 2021 sont en cours d'installation. Les élus indiquent qu'il conviendrait de remettre en état les jeux en place et notamment le skate-park. Ils souffrent de la comparaison avec les jeux nouvellement installés. La question sera débattue à nouveau lors de l'élaboration du budget 2022.
- Éclairage à l'arrêt de bus du City : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un mail reçu ce jour concernant le manque d'éclairage public au niveau de l'arrêt de bus du City. Il précise que hormis à l'arrêt situé devant la Salle Polyvalente et celui situé le long de la RD974, aucun arrêt de bus n'est éclairé. La question sera posée au SDEM concernant la possibilité et le coût de l'installation de lampadaires à énergie solaire. En fonction de leur réponse, ces travaux pourraient être inscrits au budget 2022 pour l'ensemble des arrêts de bus situés sur le territoire de la commune. Dans l'attente, le conseil municipal propose la pose de peinture ou de bandes réfléchissantes sur la structure de l'abribus. Il est également rappelé aux parents que le port du gilet jaune par les enfants relève de leur responsabilité.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 19 janvier 2022 à 20h30.

Fin de la séance : 22h50